COMMENT REPONDRE A UNE CONSULTATION?

A destination des fournisseurs







COMMENT CONSULTER LA LISTE DES CONSULTATIONS EN COURS ?

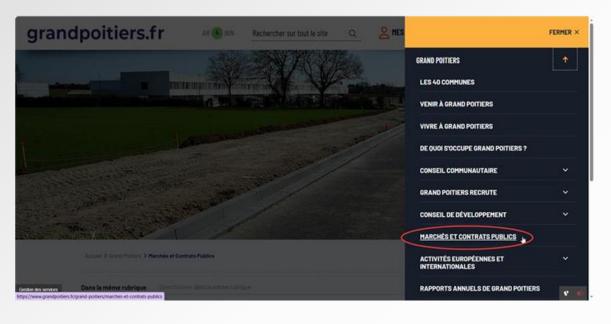
Rendez vous sur les sites de la collectivité

Grand Poitiers et Grand Poitiers Achats: grandpoitiers.fr

Ville de Poitiers et CCAS : poitiers.fr

Syndicat Mixte du Seuil du Poitou : grandpoitiers.fr

Consultez la liste des consultations en cours de publication en cliquant sur :











COMMENT SE CRÉER UN COMPTE?

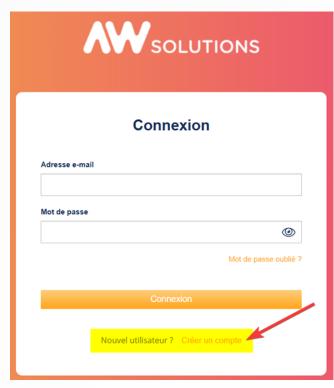
Sur la plateforme de dématérialisation

La création préalable d'un compte (gratuit) est obligatoire pour pouvoir répondre à une consultation.

Accédez à la plateforme : https://www.marches-publics.info/ puis cliquez sur « accès

fournisseur » et « créer un compte »:











COMMENT SE CRÉER UN COMPTE ?

Si vous possédez un SIRET





S'inscrire en quelques clics!

2. Mon établissement a été reconnu. Je vérifie les et informations saisies puis je valide.



3. Je renseigne mes coordonnées.

Après validation du formulaire d'inscription, un lien unique m'est envoyé par mail.

Ce lien, actif seulement 24h, permet la création de mon mot de passe (sans utilisation passé ce délai, il sera nécessaire d'utiliser la procédure "Mot de passe oublié" pour demander l'envoi d'un nouveau lien).

Une fois le mot de passe paramétré, la connexion au compte est possible.



L'adresse mail renseignée doit être valide et pérenne. Privilégiez une adresse générique à laquelle plusieurs personnes ont accès, elle sera utilisée pour toutes les correspondances.





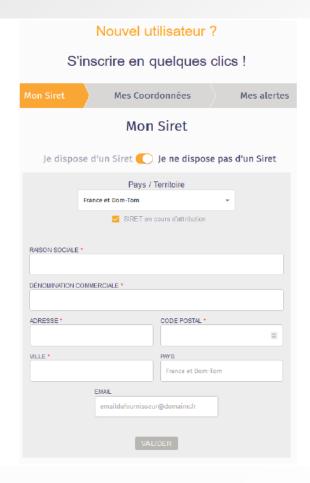


COMMENT SE CRÉER UN COMPTE ?

Si votre numéro de SIRET n'est pas reconnu ou si vous êtes en cours d'immatriculation



1. Je choisi "Je ne dispose pas d'un Siret", je coche "SIRET en cours d'attribution" et je saisie mon e-mail avant de valider.



2. Je renseigne mes coordonnées.

Après validation du formulaire d'inscription, un lien unique m'est envoyé par mail.

Ce lien, **actif seulement 24h**, permet la création de mon mot de passe (sans utilisation passé ce délai, il sera nécessaire d'utiliser la procédure "Mot de passe oublié" pour demander l'envoi d'un nouveau lien).

Une fois le mot de passe paramétré, la connexion au compte est possible.







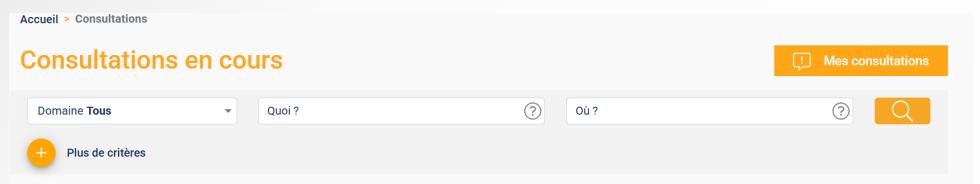
COMMENT RECHERCHER UNE CONSULTATION?

Depuis votre compte fournisseur

Cliquez sur « rechercher » puis « consultations en cours »:



Puis renseignez le formulaire de recherche :









COMMENT TELECHARGER LES PIECES MARCHE?

Depuis le résultat de la recherche

Cliquez sur « RC » et « DCE » pour les télécharger:



POUR RETIRER UN DCE, VOUS DEVEZ VOUS IDENTIFIER:

Votre identification lors du retrait d'un DCE est indispensable si vous souhaitez être tenu informé(e) des modifications et des correspondances relatives à ce dossier (réponses aux questions posées par d'autres entreprises, mais également par votre entreprise elle-même, erratums) ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou déclaration de sans suite.



Texte de l'image

Rafraîchir

RETRAIT

Vous n'avez pas vos codes :

- Vous avez égaré votre mot de passe, <u>ce lien vous permettra de le réobtenir</u> à l'adresse courriel utilisée lors de votre inscription.
- Vous n'êtes pas encore inscrit, veuillez le faire en remplissant <u>le bordereau de retrait</u>, cette opération prend quelques minutes.
- Conformément à l'arrêté du 14/12/2009, vous avez la possibilité de retirer le DCE en mode anonyme.







COMMENT LIRE UN DCE?

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

• Lecture du règlement de consultation (RC) mentions importantes :



- Date et heure limites de remise des offres
- Liste des pièces du DCE
- Critères d'analyse des offres
- Liste des pièces à remettre à l'appui de votre candidature et de votre offre
- Lecture des documents du DCE
 - Cahier des charges (CCAP, CCTP, CCP)
 - Cadre de réponse technique (CRT) et pièces de prix (BPU, DQE, DPGF)
 - Contrat ou acte d'engagement
 - Annexes (plans, rapports, études, etc.)







UNE QUESTION?

Si vous avez des questions pendant la consultation

• Il est possible de poser des questions pendant la consultation en cliquant ici :





- Le délai maximum pour poser vos questions est de 7 jours avant la date de remise des offres.
- La collectivité pourra vous apporter une réponse au plus tard 6 jours avant cette date.







COMMENT REDIGER VOTRE REPONSE?

Préparation des documents

CANDIDATURE

- Préparez votre candidature : <u>DUME</u> ou <u>DC1 et DC2</u>
- Préparez la liste de vos références similaires et une note sur votre organisation et vos moyens humains et matériels
- Complétez et signez le questionnaire de dématérialisation

OFFRE: Chaque document doit être complété en intégralité

- Complétez le cadre de réponse technique (CRT) en joignant toutes les annexes demandées le cas échéant ou Constituez votre mémoire technique (en l'absence de CRT) selon les éléments précisés au RC
- Complétez la ou les pièces de prix (BPU, DQE et/ou DPGF)
- Complétez et joindre autres pièces demandées le cas échéant







COMMENT DEPOSER UN PLI?

Depuis la consultation

Cliquez sur « Déposer »



- Assurez que vous avez rédigé et réuni toutes les pièces listées au RC
- Déposez votre pli : <u>Tuto AWS dépôt de pli accessible après identification sur votre compte</u> fournisseur







LES ERREURS FREQUENTES

Qui entrainent l'irrégularité de l'offre

- Commencer le dépôt trop tardivement → télécharger votre pli la veille de la date de remise des offres
- Oubli de pièces → possibilité de redéposer un dossier complet avant la date limite de remise des offres, en remplacement du dépôt initial
- Documents incomplets ou modifiés :
 - Pièces de prix comportant des lignes incomplètes ou dont les formules de calcul et/ou les quantités ont été modifiées
 - Incohérence de prix unitaires entre BPU et DQE
 - CRT comportant des questions sans réponse
 - Annexes manquantes







LEXIQUE

- RC: règlement de la consultation
- DCE: dossier de consultation des entreprises
- CCAP : cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : cahier des clauses techniques particulières
- CCP : cahier des clauses particulières
- CRT : cadre de réponse technique
- BPU: bordereau des prix unitaires
- DQE : détail quantitatif estimatif
- DPGF: décomposition des prix globale et forfaitaire













Direction Achats Moyens Généraux

Hôtel communautaire - 84, rue des Carmélites - 86000 Poitiers achats.moyens.generaux@grandpoitiers.fr